

**Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre la mэрule
portant délimitation de zones pour lesquelles est obligatoire, lors des transactions,
d'informer sur les risques de présence de mэрule et des conséquences de ce champignon**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 126-5 et L. 131-3 2ème alinéa, L. 271-4 à L.271-6 et L.183-18 ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 modifiée pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 76 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SEGUIN en qualité de Préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise ;

Vu le courrier de la préfète de l'Oise du 4 mars 2022 aux diagnostiqueurs exerçant sur le département de l'Oise, leur demandant de déclarer les secteurs géographiques (communes et adresses) des diagnostics et chantiers liés à la présence de mэрule relevés depuis 5 ans ;

Vu le courrier d'information de la préfète de l'Oise transmis aux maires le 4 novembre 2021 et celui du 20 juillet 2022 leur demandant de délibérer sur les zones identifiées et/ou leurs éventuelles observations ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes suivantes :

- Andeville le 3 novembre 2022 ;
- Aumont-en-Halatte le 28 novembre 2022 ;
- Beauvais le 29 septembre 2022 ;
- Belle-Eglise le 5 décembre 2022 ;
- Bonneuil-en-Valois le 9 septembre 2022 ;
- Boulogne-la-Grasse le 19 décembre 2022 ;
- Bresles le 24 août 2022 ;
- Bulles, le 9 mars 2023 ;
- Carlepont le 26 janvier 2023 ;

- Chambly le 8 mars 2022 ;
- Choisy-au-Bac le 23 novembre 2022 ;
- Compiègne le 21 décembre 2022 ;
- Coye-la-Forêt le 18 novembre 2022 ;
- Creil le 26 septembre 2022 ;
- Elincourt-sainte-Marguerite le 25 janvier 2023 ;
- Estrées-Saint-Denis le 8 septembre 2022 ;
- Fresnoy-la-Rivière le 17 décembre 2021 ;
- Gondreville le 2 décembre 2022 ;
- Labosse le 23 novembre 2022 ;
- Lassigny le 17 octobre 2022 ;
- Montjavoult le 26 janvier 2022 ;
- Mouchy-le-Châtel le 4 novembre 2022 ;
- Mouy le 28 novembre 2022 ;
- Noyon le 23 septembre 2022 ;
- Orvillers-Sorel le 5 janvier 2022 ;
- Pimprez le 14 décembre 2022 ;
- Pouilly le 8 décembre 2022 ;
- Ravenel le 21 octobre 2022 ;
- Rémy le 3 octobre 2022 ;
- Rousseloy le 21 janvier 2022 ;
- Rully le 30 août 2022 ;
- Saint-Just-en-Chaussée le 9 décembre 2022 ;
- Sempigny le 1^{er} septembre 2022 ;
- Trosly-Breuil le 23 septembre 2022 ;
- Venette le 14 décembre 2022 ;
- Vineuil-Saint-Firmin le 19 décembre 2022 ;

Considérant que la présence de mérule est confirmée dans plusieurs communes du département de l'Oise ;

Considérant que le mérule est un champignon lignivore qui s'attaque au bois, notamment aux charpentes et boiseries des habitations humides et mal aérées ;

Considérant que la présence de mérule constitue un risque pour la santé et la sécurité des occupants : risque d'allergies si présence dans une pièce à vivre (humidité) et risque de dégâts importants possibles jusqu'à l'effondrement des structures bois ;

Considérant la nécessité d'éviter la propagation et l'extension des zones contaminées par des actions préventives et curatives ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les périmètres précisés dans les extraits de plans joints en annexe des communes du département de l'Oise désignées ci-après, déclarés comme zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par la mérule, sont inscrits comme zones de vigilance susceptibles d'être concernées par le risque d'exposition à la mérule. En conséquence, un devoir d'information au futur acquéreur incombe aux notaires, agents immobiliers et professionnels de la transaction immobilière.

Article 2 :

Sur l'ensemble du département de l'Oise, dès qu'il a connaissance de la présence de mэрule dans un immeuble бати, l'occupant de l'immeuble contaminé en fait la déclaration en mairie. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire. Pour les parties communes d'un immeuble relevant de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles бatis, la déclaration incombe au syndicat des copropriétaires.

Article 3 :


Les diagnostiqueurs exerçant sur le territoire de l'Oise adresseront annuellement à la préfète de l'Oise un rapport de leur activité relatif aux états positifs liés à la présence de mэрule sur l'ensemble des communes du département de l'Oise.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché pendant trois mois à compter de sa réception dans les mairies des communes listées en annexe et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise. L'ampliation du présent arrêté sera adressé pour information à la chambre départementale des notaires, au conseil supérieur du notariat et au barreau constitué près du tribunal judiciaire de Beauvais.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le directeur départemental des Territoires de l'Oise et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le 04 AVR. 2023
Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Sébastien LIME

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision. Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.


Le silence garde par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier, 80 000 Amiens.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

2 boulevard Amyot d'Inville
BP 20317 - 60021 Beauvais cedex
téléphone : 03 64 58 15 00
ddt-habitat-indigne@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Annexe

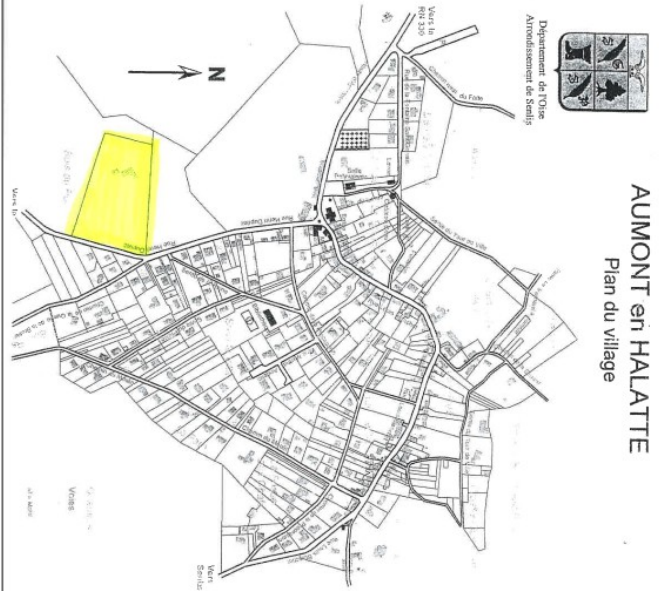
Andeville	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Sections AE N°0431, AE N°480 et AK N°0092	

Aumont-en-Halatte

Parcelles cadastrales

Parcelle 955 (4, rue Henri Dupriez)

Visualisation sur Plan

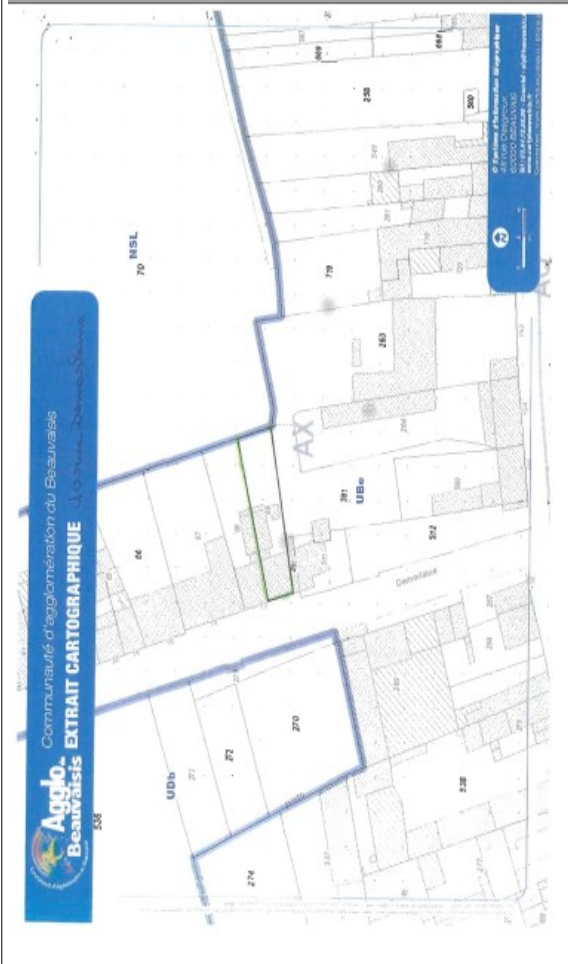


Beauvais

Parcelles cadastrales

Section AX N°69 (10 rue Demorlaine)

Visualisation sur Plan

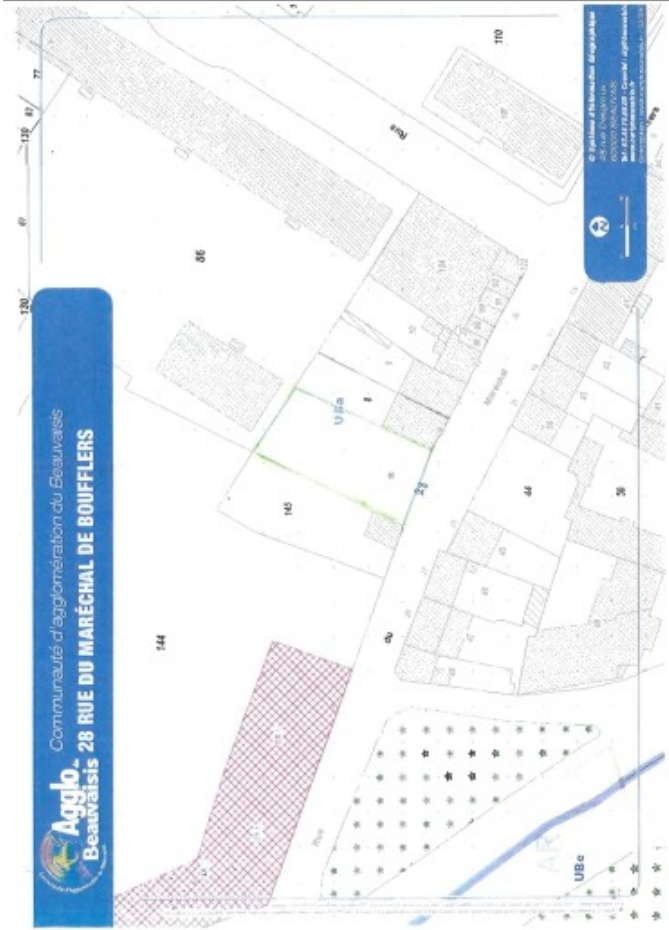


Beauvais

Parcelles cadastrales

Section AS N°7 (28 rue du
Maréchal de Boufflers

Visualisation sur Plan



Beauvais

Parcelles cadastrales

Sections X N°S151 et S152
(Lot N°4 rue des Jacobins)

Visualisation sur Plan



Belle-Eglise

Parcelles cadastrales

Parcelle C N°183 (11 rue Nationale)

Visualisation sur Plan

Propriété 11 Rue Nationale

géoportail

© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/travaux-eglise
Longitude : 2° 13' 10" E
Latitude : 48° 11' 28" N

Parcelle n° C 183 Propriétaire SCI MOKO

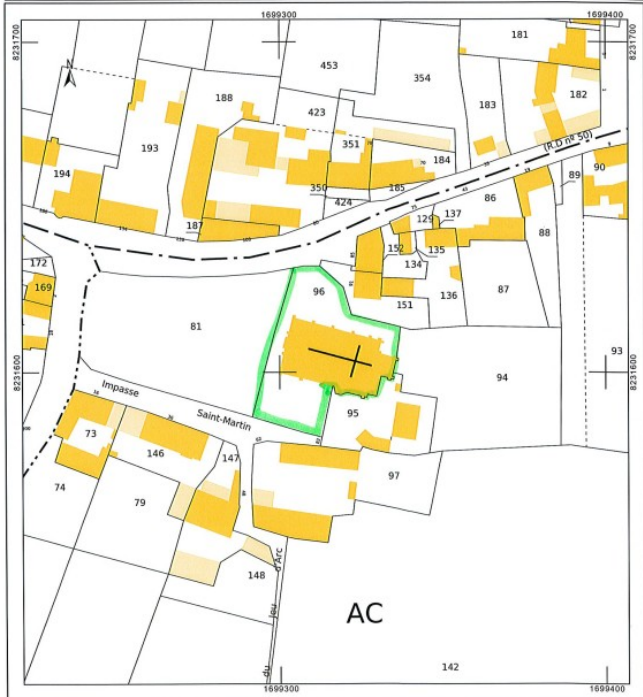
Envoyé en préfecture le 08/10/2022
Reçu en préfecture le 09/10/2022
Publié le 09/10/2022
ID : 950-2-40000008-20221009-D01-0011000-D01

Parcelles cadastrales

Parcelle AC 96

Visualisation sur Plan

Département : OISE Commune : BONNEUIL EN VALOIS	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SÉNILIS 20 à 24 Chaussée Brunehaut CS 20110 60309 60309 SÉNILIS CEDEX tél. 0344538698 - fax plgco.oise.compt@oise.gouv.fr v.f.r.
Section : AC Feuille : 000 AC 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 23/01/2023 (heure locale de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC19 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastra.gouv.fr

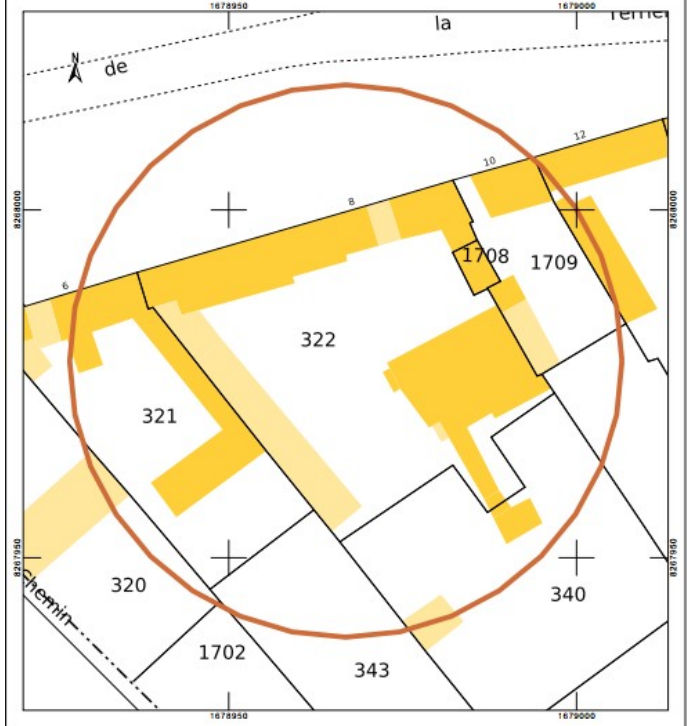


Boulogne-la-Grasse

Parcelles cadastrales

Parcelle C 322

Visualisation sur Plan



Bresles

Parcelles cadastrales

Parcelle AC 333

Visualisation sur Plan

Commune	Contenance	Surface bâtie	Adresse	C. propriétaire
BRESLES (600103)	305 m ²	144 m ²	0023 RUE DU PDT ROOSEVELT, BRESLES	L00833

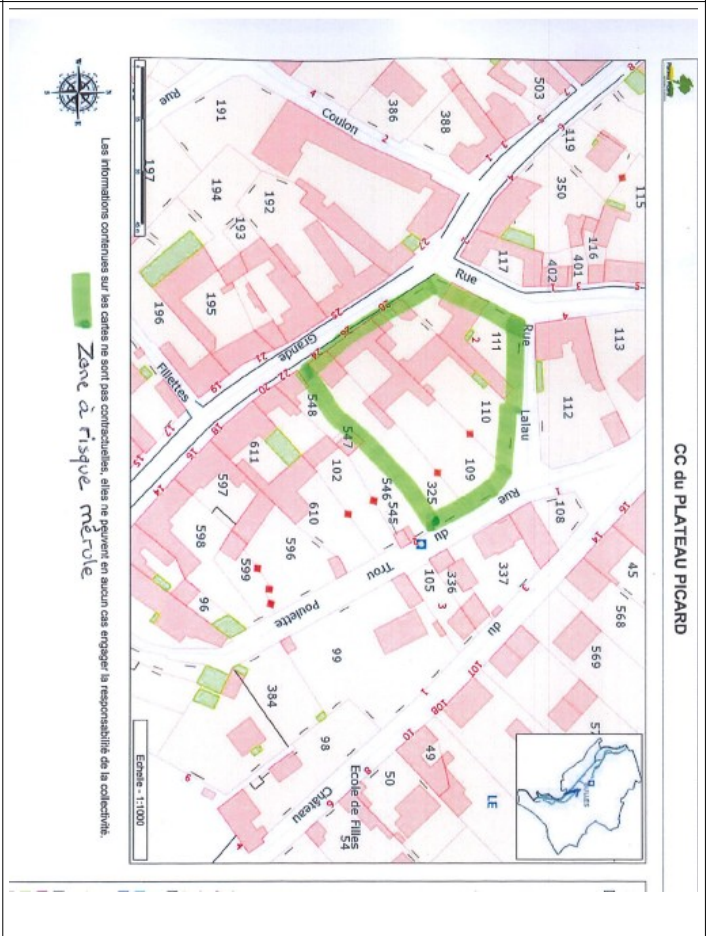


Échelle : 1/1100

Bulles

Parcelles cadastrales
AT 109, AT 110, AT 111
AT 325

Visualisation sur Plan



Carlepont

Parcelles cadastrales

36 place des Droits de l'Homme


Visualisation sur Plan

Titre de l'export



1 : 1057
Réalisation : Communauté de communes du Pays noyonnais, octobre 2011
Ce document n'est pas opposable et n'engage pas le communal de communes du Pays

© 2023

Chambly	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelle AP 174	 A cadastral map of the town of Chambly, France. The map shows numerous parcels outlined in yellow, each with a unique identification number. A specific parcel, AP 174, is highlighted with a red circle. The map includes street names, a blue river, and the labels 'CHAMBLY' and 'AC'. The map is framed by a coordinate grid.

Choisy-au-Bac

Parcelles cadastrales
Parcelles AJ 266 (Eglise)

Visualisation sur Plan

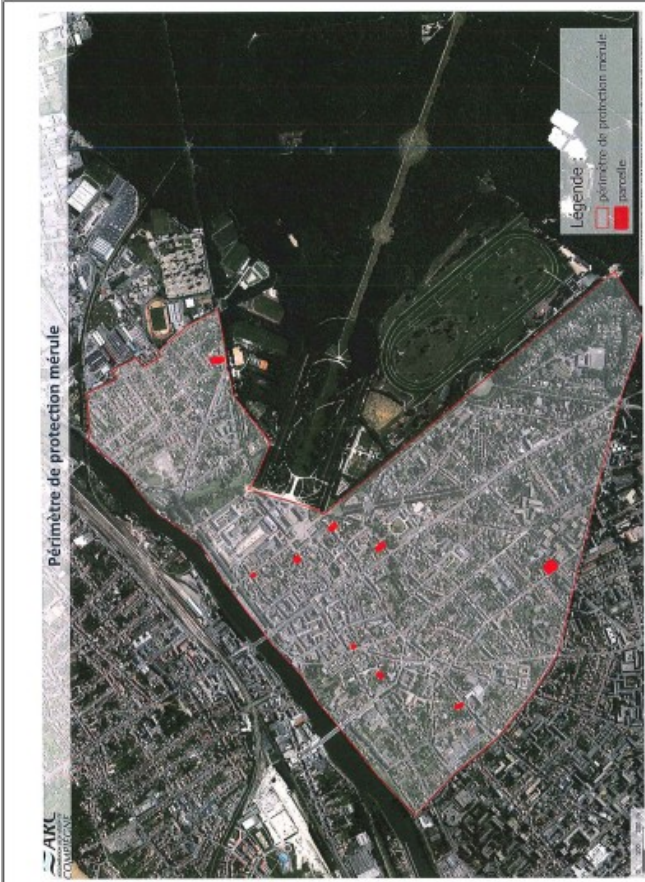


Choisy-au-Bac

Parcelles cadastrales
et A 0073 (Château du Francport)

Visualisation sur Plan




	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
Compiègne	<p>Zone délimitée par les rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Boulevard Gambetta -Boulevard des États-Unis -Avenue du 1^{er} Septembre -Avenue Baron Roger de Soultrait -Avenue Royale -Avenue du Président Georges Clémenceau -Rue du Petit Château -Avenue de l'Armistice -Rue Albert Robida -Rue du Bataillon de France -Rue du Camp de Compiègne -Rue des Ateliers 	

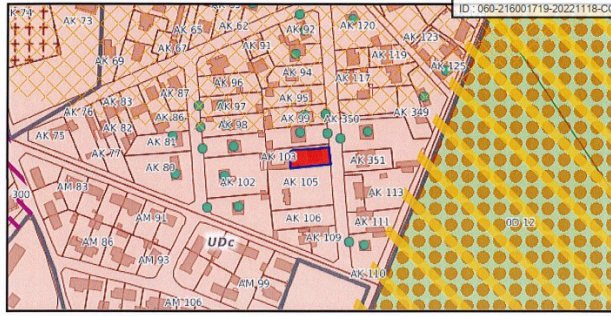
Parcelles cadastrales

Parcelle 60172 AD 165 (16 rue des Genêts)

Visualisation sur Plan

Descriptif détaillé de la parcelle : 60172 AK

Reçu en préfecture le 26/11/2022
 Publié le 
 ID : 060-216001719-20221118-COM_65_2022-DE



E


0016 RUE DES GENETS

Date de l'acte : 27/03/2019

N° de primitive :

Contenance : 423 m²

Parcelle mère : 60172 AD 165 (filiation par transfert)

Creil	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelle N°60 (Musée Gallé-Juillet)	

Elincourt-Sainte-Marguerite

Parcelles cadastrales

AD 181

23, rue du Crotois

Visualisation sur Plan

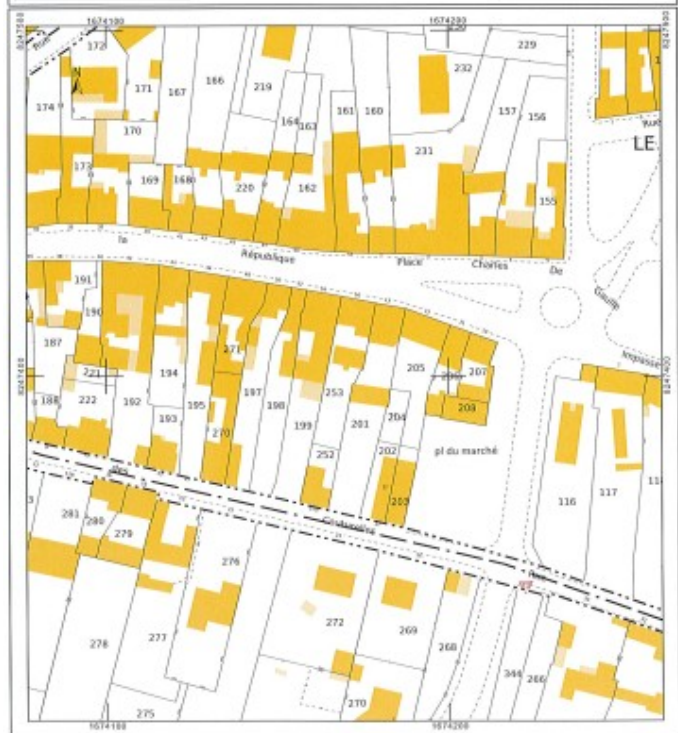


Parcelles cadastrales

Parcelle AH 253 (56 rue de la République)

Visualisation sur Plan

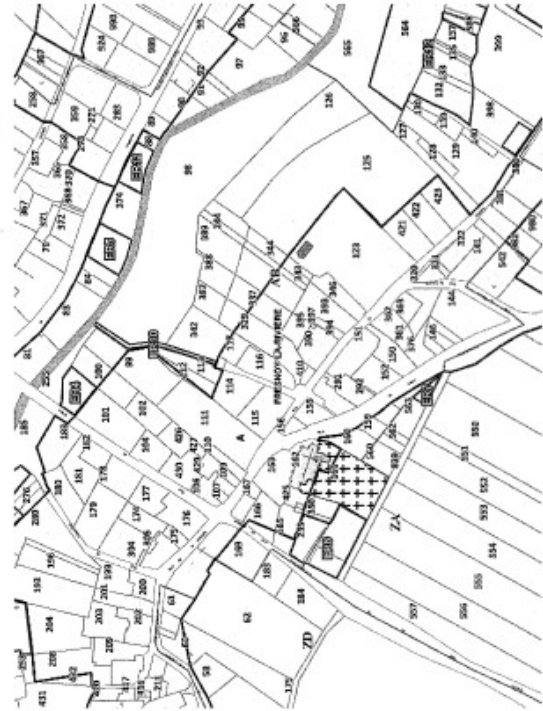
Département : 085 Commune : ESTRÉES-SAINTE-DENIS Section : AH Folio : 802 AH 01 Echelle d'origine : 1:1000 Echelle d'édition : 1:1000 Date d'édition : 19/01/2023 (Niveau France de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : COMPAGNIE 6 Rue Winston Churchill C.S. 40855 60321 60321 COMPAGNIE CEDEX tél. 03 44 82 55 00 - fax pfg.oise.compagnie@dgfi.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
---	--	---



Fresnoy-la-Rivière

Parcelles cadastrales
Parcelle AB 162 (Eglise)

Visualisation sur Plan

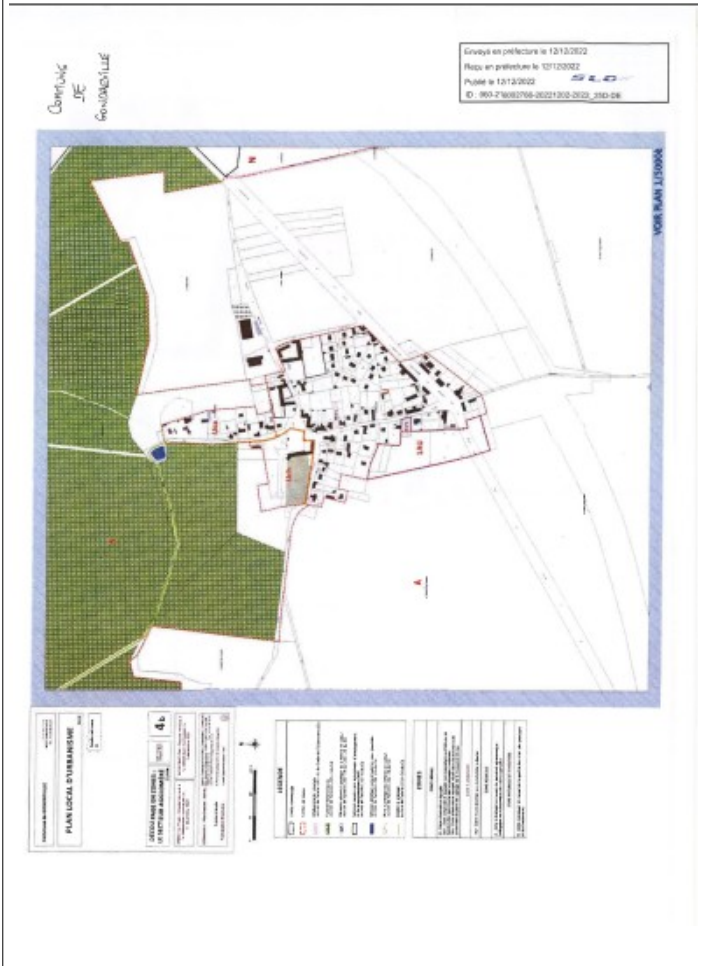


Gondreville

Parcelles cadastrales

Zone Uch délimitée par la rue l'Escarbotte, la rue de l'Ecole et la rue du Bois

Visualisation sur Plan



Labosse	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelles D306, D514, D516, D515, D380, D381, D335, D336, D389, D388, D502, D187, D487, D488, D185, D184 et D183.	

Lassigny	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelle H107	

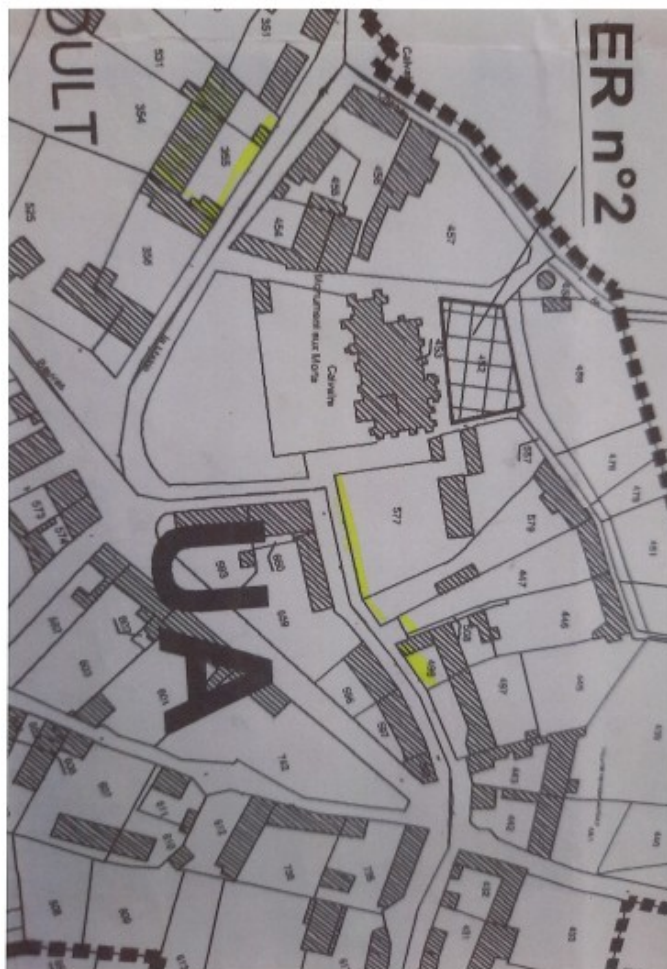
Lassigny	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelle H147	

Montjavoult

Parcelles cadastrales

Parcelles rue d'Enfer :
B577, B579, B447 et B498
Parcelles rue de la Mairie :
F0531 et F0355

Visualisation sur Plan



Mouchy-le-Châtel

Parcelles cadastrales

Parcelle B272

Visualisation sur Plan



Mouy

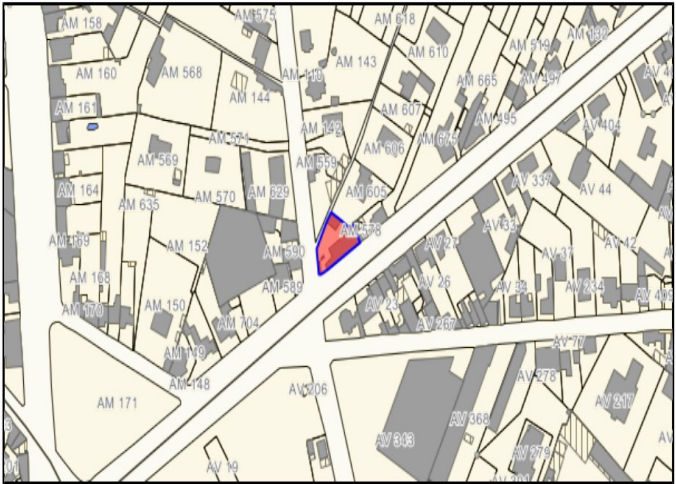
Parcelles cadastrales

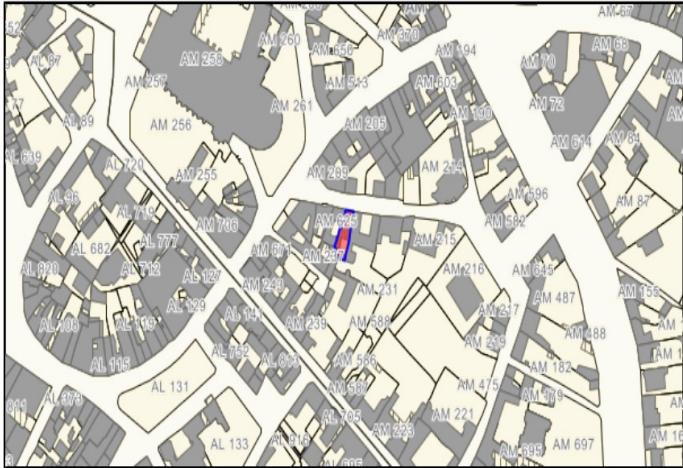
Parcelles situées dans la continuité des 3 cas avérés rue des Caves (Parcelles N041, 39, 306 et 307)

Visualisation sur Plan



0018/68/22 - Mairie - Délimitation des zones de risque de prévalence

Noyon	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	AM 480 (9 boulevard Ernest Noël)	<div style="background-color: #cccccc; padding: 2px; font-weight: bold;">Descriptif détaillé de la parcelle : 60471 AM 480</div> 

Noyon	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelles AM 232 (6 rue Saint-Pierre)	<div style="background-color: #cccccc; text-align: center; padding: 2px;">Descriptif détaillé de la parcelle : 60471 AM 232</div> 

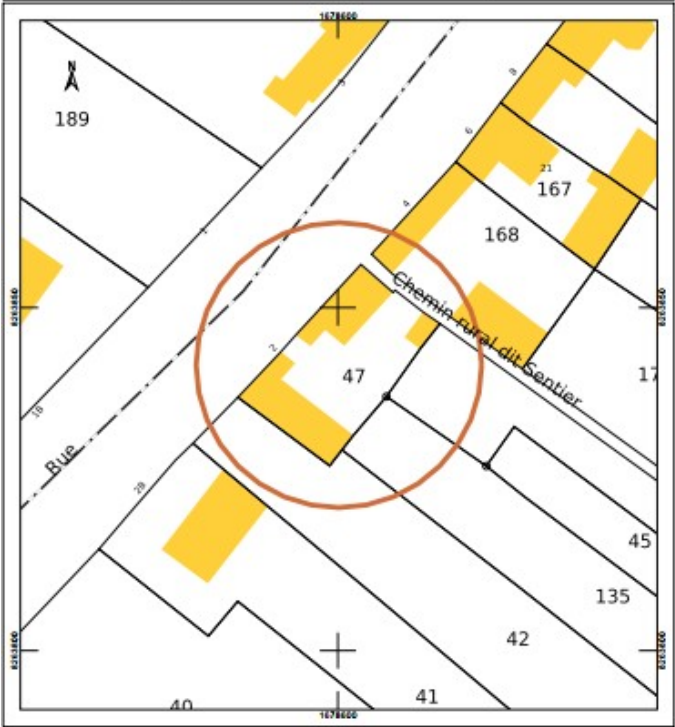
Orvillers-Sorel

Parcelles cadastrales

Parcelle AC 47 (2 bis rue de Flandre)

Visualisation sur Plan

Département : OISE Commune : ORVILLERS SOREL	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES PLAN DE SITUATION	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : COMPAGNE 6 Rue Western Churchill C.S. 40555 60311 60311 COMPAGNE CEDEX M. EL-HADI SALIBI - Mr elhadis.compagne@dgf.finance.gouv.fr
Section : AC Feuille : 000 AC 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 29/05/2013 (Bureau National de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49 60002 Direction Générale des Finances Publiques		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Pimprez

Parcelles cadastrales

Parcelle D 327

Visualisation sur Plan

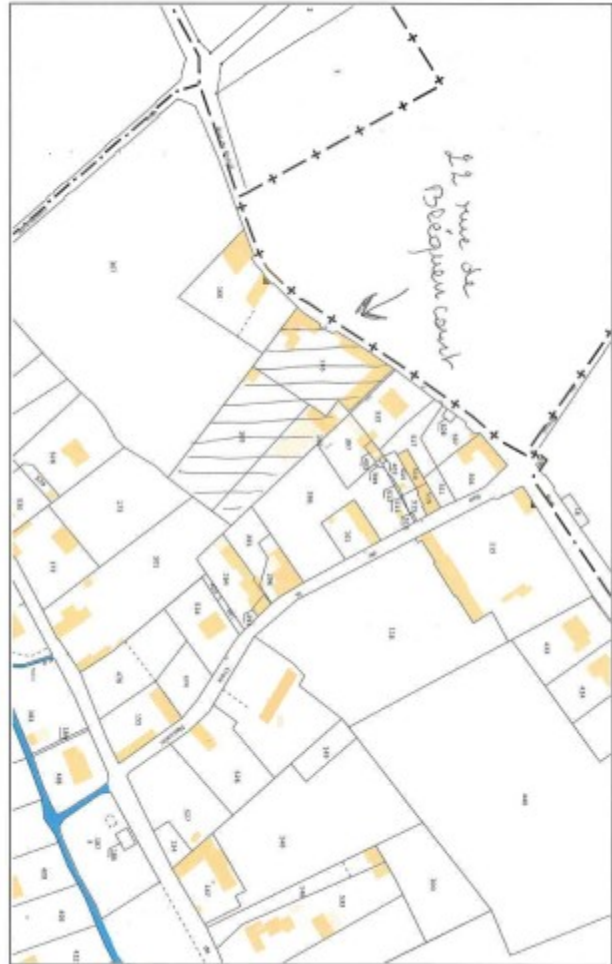


Pouilly

Parcelles cadastrales

Parcelles 165, 168 et 169

Visualisation sur Plan




Ravenel

Parcelles cadastrales
Parcelle AC 19 (Eglise)

Visualisation sur Plan

Département : OISE Commune : RAVENEL	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivants : BEAUVAIS SCHE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE 60018 60018 BEAUVAIS CEDEX tel. 03-44-79-06-42 fax 03-44-79-06-17 cdd.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr
Section : AC Feuille : 506 AC 01 Echelle d'origine : 1/1500 Echelle d'édition : 1/1500 Date d'édition : 18/11/2023 (hors horaires de Paris) Coordonnées en projection : RGF93LCC48 ©2023 Direction Générale des Finances Publiques		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
Rémy	<p>La rue Fontaine (de l'impasse Croix-Denis à la rue de Compiègne) Zone représentée en mauve sur le plan</p>	

Rousseloy	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Ensemble de la commune	

Rully	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelles D440, D441 et D447	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="font-size: small;"> Drogas en présence le 07/05/2012 Révisé en présence le 07/05/2012 Adresse le : SLO ID : 006-1602546-002000048_2012-01 </p> </div> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Annexe : Plan de délimitation parcelaire présence Mérule</p> <p style="font-size: x-small;"> Délimitation parcelaire présence Mérule </p>

Parcelles cadastrales

Parcelles AH 336, AH 337
et AH 916

Visualisation sur Plan

Parcelles cadastrées : AH 336

Et les parcelles situées dans la continuité : AH 337 – AH 916



Saint-Just-en-Chaussée

Parcelles cadastrales

Parcelles AO 223, AO 224
et AO 651

Visualisation sur Plan

57 Rue Mangin

Parcelles cadastrées : AO 223

Et les parcelles situées dans la continuité : AO 224 - AO 651



Parcelles cadastrales

Parcelles AO 263, AO 262,
AO 264 et AO 265

Visualisation sur Plan

56 Bis Rue Carnot

Parcelles cadastrées : AO 263

Et les parcelles situées dans la continuité : AO 262 – AO 264 - AO265



Sempigny

Parcelles cadastrales

Parcelles A 180 et A 181

Visualisation sur Plan

Accusé de réception en préfecture
060-218666015-20210901-DEL112021-DE
Date de mise en service : 09/04/2022
Date de récépissé PRF : 06/04/2022

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir déclarer aux services de l'Etat, que la parcelle A181 sise 14 rue de l'Abbaye et la parcelle mitoyenne A180 constituent une zone infestée et susceptible de l'être,

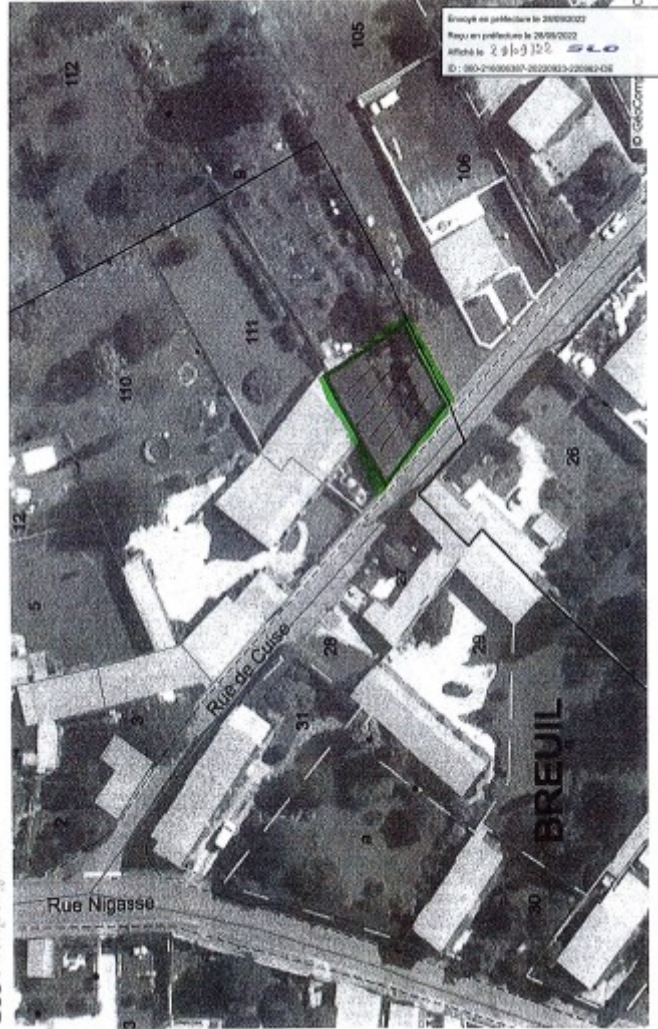


Trosly-Breuil

Parcelles cadastrales

Parcelle AH 19

Visualisation sur Plan



Venette	Parcelles cadastrales	Visualisation sur Plan
	Parcelle AH 255	

Parcelles cadastrales

2 rue d'Aprémont

Visualisation sur Plan

Département : OISE Commune : VINEUIL SAINT FIRMIN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES PLAN DE SITUATION	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SENEUS 20 à 24 Chaussée Brunehaut CS 20110 60300 60300 SENEUS CEDEX ML 03M453846-40 pfg.centre.comptable@dgfip.finances.gouv.fr
Section : A6 Feuille : 080 A6 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 20010523 (Niveau National de Plan)	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	

